

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 10/01/2017	Dossier complet le	N° d'enregistrement 2017.AAA.DP.00301

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une nouvelle installation de micro-centrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Vaudaine.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25 2a Installations destinées à la production d'énergie hydro-électrique	PMB=693 kW PMB<4MW=Procédure au cas par cas 45kW △ ex R122-2 rubrique 25 → au seuil de 500kW = E. d'impact

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle installation de production hydroélectrique sur le ruisseau de la Vaudaine. Cette installation sera composée d'une prise d'eau située à l'altitude 997 m, d'une conduite forcée enterrée d'une longueur approximative de 1700 m et d'une centrale de production située à l'altitude 690 m. Débit maximal dérivé de 230 l/s, l'aménagement fonctionnera au fil de l'eau. L'installation devrait produire 2 Gwh annuel soit la consommation d'électricité hors chauffage de 625 foyers en restituant un débit réservé de 15 l/s (M/10).

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise le développement d'une nouvelle activité industrielle et énergétique sur la commune de Livet et Gavet. Projet qui participera au développement des énergies renouvelables dans notre région à fort potentiel. L'installation devrait produire 2 Gwh annuel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction d'un nouvel aménagement de production hydroélectrique sur le ruisseau de la Vaudaine. Cet aménagement sera constitué de :

- Un barrage et une prise d'eau : Construction d'une prise d'eau de type tyrolienne associée à un ouvrage de filtration partiellement enterré déporté du lit du court d'eau.

Altitude : 997 m environ.

- Une conduite forcée : La conduite forcée sera enterrée sur tout son linéaire, diamètre nominal 400 mm.

Longueur : 1700 m environ.

- Une usine de production : Construction d'une usine de production située en aval de la route D1091 à proximité de l'incinérateur de la commune de Livet et Gavet. Elle sera équipée principalement d'une turbine pelton double injecteur (débit de 115 l/s par injecteur) associée à un alternateur synchrone produisant une puissance maximale de 500 kw. Un transformateur 400V/20kV permettra de délivrer la puissance produite sur le réseau HTA géré par Enedis.

Altitude : 690 m environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation fonctionnera au fil de l'eau. Le débit maximal capté sera de 230 l/s, un débit minimal de 15 l/s correspondant au débit réservé sera garanti.

La prise d'eau étant une prise d'eau de type tyrolienne, le transit sédimentaire pour les particules d'un diamètre supérieur à 3 cm (espacement libre de la grille) sera garanti de manière continu (pas de chasses). Pour les particules d'un diamètre inférieur qui seront entraînées vers le dessableur, des chasses automatisées seront réalisées en période de fonte et donc de hautes eaux (Avril à Juillet).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Projet de Microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Vaudaine, de puissance maximale brute totale 693 kW pour un chute maximale brute de 307 mètres, est soumis à procédure administrative d'Autorisation au titre des articles L511-1 et suivants du Code de l'Energie et L214-1 et suivants du Code de l'Environnement, pour la rubrique 5220 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du Code de l'Environnement, en application des articles R214-72 et suivants du Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire est rempli pour la procédure administrative d'Autorisation au titre des articles L511-1 et suivants du Code de l'Energie et L214-1 et suivants du Code de l'Environnement, pour la rubrique 5220 de la nomenclature annexée à l'article R214-6 du Code de l'Environnement, en application des articles R214-72 et suivants du Code de l'Environnement, du Projet de Microcentrale hydroélectrique de la Vaudaine de puissance maximale brute totale 693 kW.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Hauteur de chute brute :	307 m
Débit maximal dérivé :	230 l/s
Puissance maximale brute :	693 kw
Longueur totale du tronçon court-circuité :	1200 m
Ouvrage de prise d'eau : Seuil. Hauteur au dessus du terrain naturel :	<2m
Conduite forcée enterrée linéaire :	1700 m environ DN 400 mm
Altitude prise d'eau :	997 m
Altitude usine :	690 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Micro-centrale hydroélectrique de la Vaudaine
Chemin du pont Ve
38220 Livet et Gavet

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 57 '03.35" E Lat. 45 ° 06 '43.71" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Seuil-Prise d'eau Long. 5 ° 57 '04.03" E Lat. 45 ° 07 '22.59" N

Point d'arrivée : Usine Long. 5 ° 57 '03.35" E Lat. 45 ° 06 '43.71" N

Communes traversées :

Livet et Gavet 38220

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Prise d'eau, dessableur et départ de la conduite forcée : forêt domaniale parcelle A9 gérée par l'ONF - un accord de principe pour l'utilisation des terrains pour le projet a été signé en Décembre 2016 avec l'ONF.

Passage de la conduite forcée en zone Ndc (partie intermédiaire) et en espace boisée classé (partie inférieure) - parcelles en propriété à la commune de Livet et Gavet. La mairie a délibérée en faveur du déclassement des parcelles en EBC concernées par le projet de micro-centrale hydroélectrique, déclassement effectif lors du prochain PLU de 2017.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Livet et Gavet dispose d'une POS de Novembre 1989. Un nouveau PLU devrait entrer en vigueur en 2017.

Carte des aléas et risques naturels de Janvier 2013 du service RTM.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prise d'eau et une partie de la conduite forcée en ZNIEFF de type II
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif de Belledonne
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte des aléas du service RTM approuvé en Janvier 2013
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de deux zones Natura 2000 : Zone Natura 2000- FR8201733 - Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon - Distance minimale : 1,9 km Zone Natura 2000- FR8201738 - Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants- Distance minimale : 2,7 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Projet prélèvera un débit de 230 l/s dans le ruisseau de la Vaudaine au niveau du seuil de la prise d'eau et restituera intégralement ce débit de 230 l/s au niveau de l'usine dans la Romanche, 1200 mètres de linéaire de tronçon court-circuité total à l'aval de la prise d'eau projetée. Un débit minimal de 15 l/s (1/10 du module du ruisseau) sera garanti dans le ruisseau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de nombreuses cascades ; 9 seuils RTM en aval de la prise d'eau (d'une hauteur moyenne de 5 m) et de cascades naturelles et seuils RTM à l'amont, obstacles infranchissables pour la vie piscicole sur le ruisseau de la Vaudaine. Le transit sédimentaire sera maintenu. L'analyse des incidences et les mesures projetées seront présentées dans la pièce N°4 du Dossier de demande d'Autorisation, le Document d'incidences (ou dans l'Etude d'Impact si la DREAL la juge nécessaire).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espace naturel dans sa phase travaux pour la pose de la conduite forcée enterrée, la construction du dessableur et du bâtiment usine. Une demande de défrichement sera réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation loi sur l'eau. <i>to surface</i>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment de la micro-centrale est hors zone inondable de la Romanche identifiée dans un document d'urbanisme ou de plan de prévention des risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La micro-centrale de la Vaudaine se situera à environ 1 km des premières habitations. L'impact sonore sera relativement réduit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet restitue les eaux prélevées dans le ruisseau de la Vaudaine après passage dans la turbine hydraulique. Les rejets hydrauliques en sortie de turbine ne seront pas pollués.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La conduite forcée enterrée passera sous la route départementale D1091 juste en aval du pont sur la Vaudaine. Des travaux sont prévus prochainement de la part du conseil départemental de l'Isère pour réaliser un nouvel ouvrage de remplacement du pont de la Véna. Le passage de la conduite forcée sous la route départementale D1091 sera réalisé par fonçage (forage horizontale sous la chaussée), la chaussée et les infrastructures sous celle-ci ne seront donc pas impactées. Cette traversée n'aura donc pas d'impact et sera rendue indépendante des travaux qui auront lieu de la part du conseil départemental.

NON!

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est situé ni dans un site Natura 2000, ni dans une ZNIEFF de type 1.
Le projet ne concerne pas de site classé ou inscrit.

Le ruisseau de la Vaudaine n'est pas un ruisseau classé (classement selon l'article L214-17 du code de l'environnement de Décembre 2006).
Au vu du caractère fortementement torrentiel avec des fortes et pentes et de nombreux obstacles naturels (cascades) et artificiels (seuils RTM), le ruisseau présente un caractère apiscicole sauf peut être au niveau de la confluence avec la Romanche.

L'analyse des incidences et les mesures projetées pour la préservation de l'eau et du milieu aquatique seront établies en concertation avec la DDT38 (Police de l'eau) et avec l'ONEMA DR et seront présentées dans la pièce N°4 du Dossier de demande d'Autorisation, le Document d'incidences.

**Projet de microcentrale hydroélectrique sur le
ruisseau de la Vaudaine – Commune de Livet et
Gavet 38220**

*Procédure administrative : Demande d'Autorisation au titre des articles
L511-1 et suivants du Code de l'Energie,
L214-1 et suivants du Code de l'Environnement, pour la rubrique 5220 de la nomenclature annexée à
l'article R214-1 du Code de l'Environnement, en application des articles R214-72 et suivants du Code
de l'Environnement*



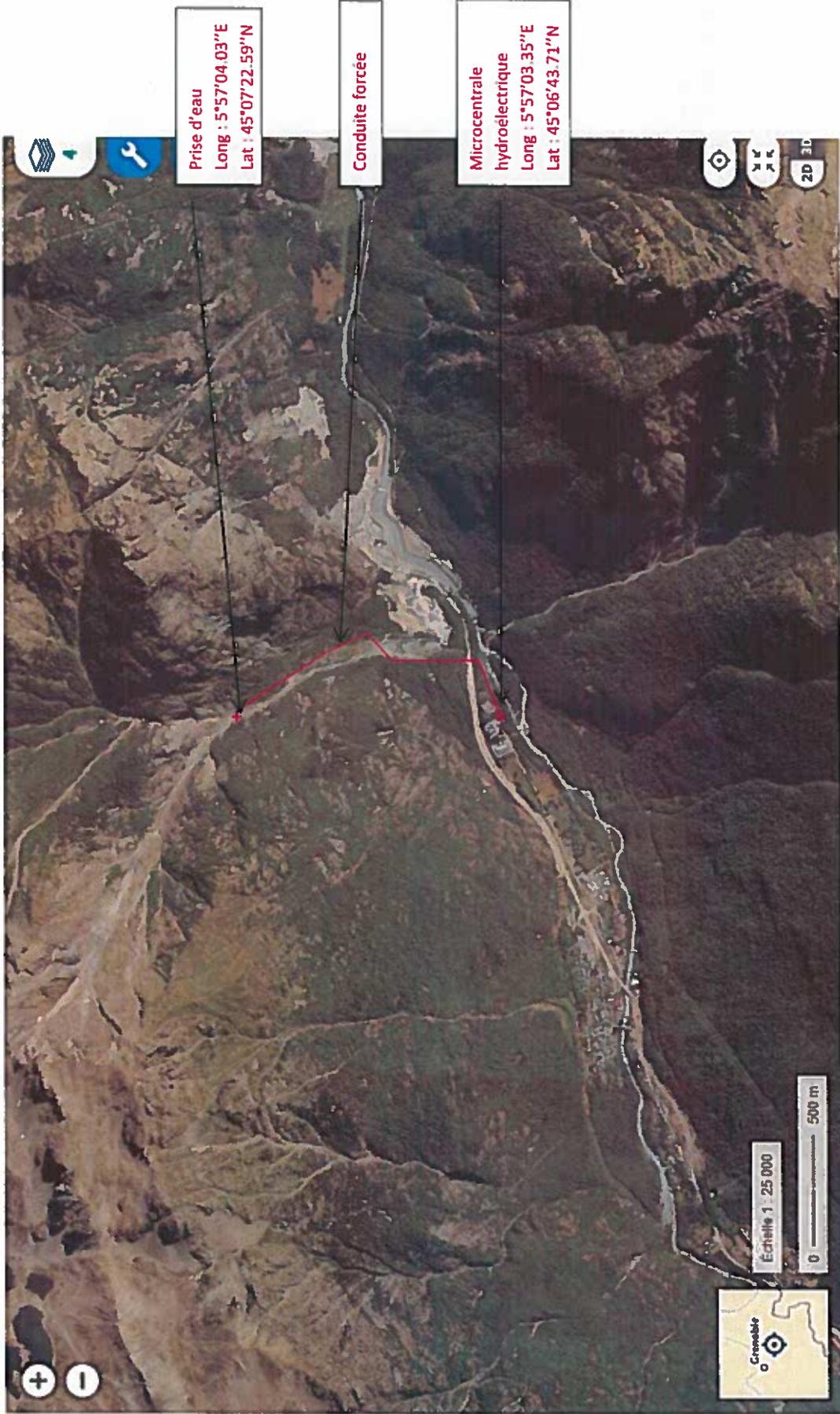
SOMMAIRE

Formulaire Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact : CERFA 14734-02

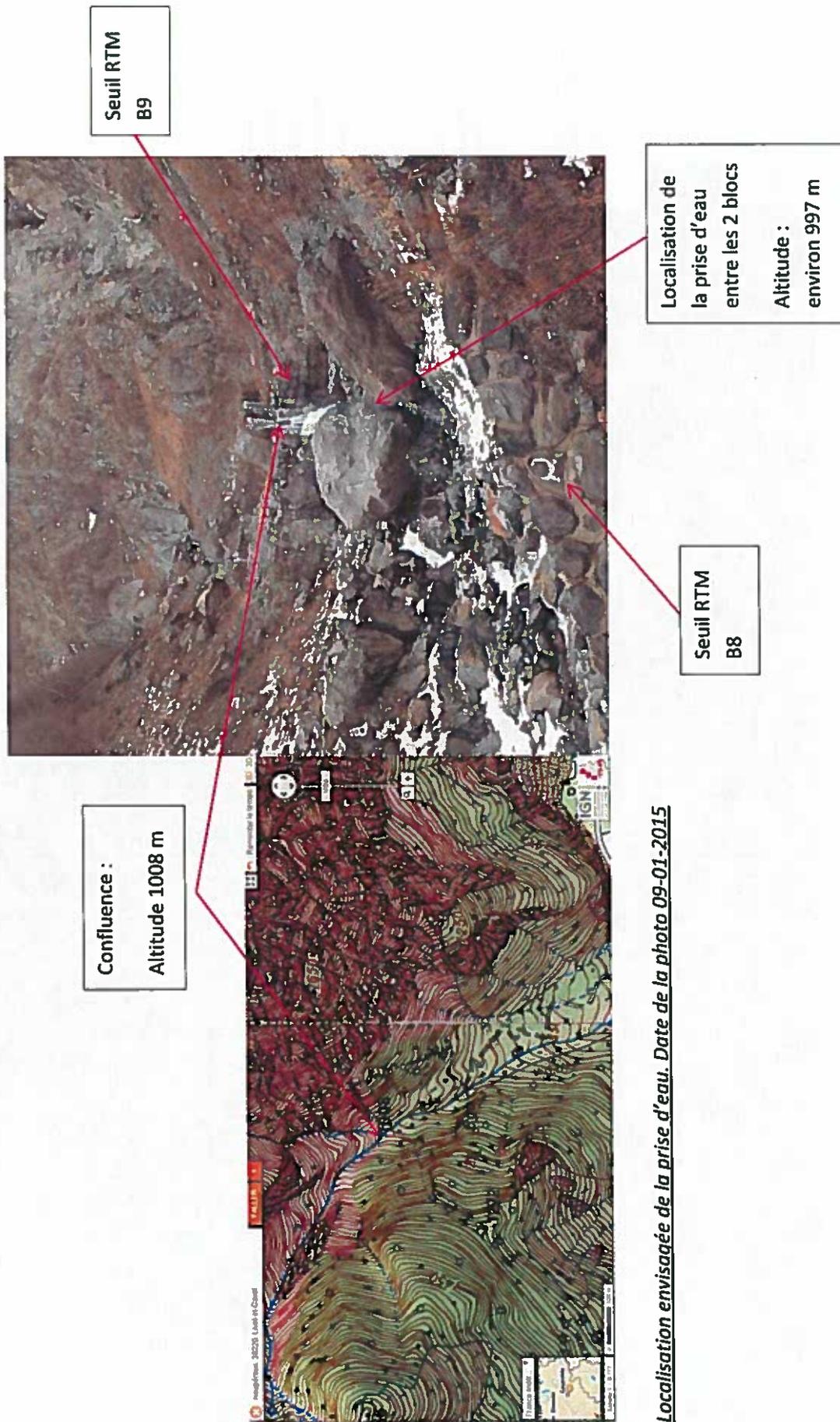
Annexes obligatoires

- 1- Annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - P3/14
- 2- Plans de situation à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 : 2 Plans de situation du projet – P4-5/14
- 3- Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vues, permettant de situer le projet dans l'environnement proche et dans le paysage lointain – P6-7-8/14
- 4- Plans du projet – P9-10-11-12/14
- 5- Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) sous forme de photo aérienne, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000, précisant l'occupation des sols des terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau – P13-14/14

ANNEXE 2 : Plans de situation, echelle 1 : 25 000

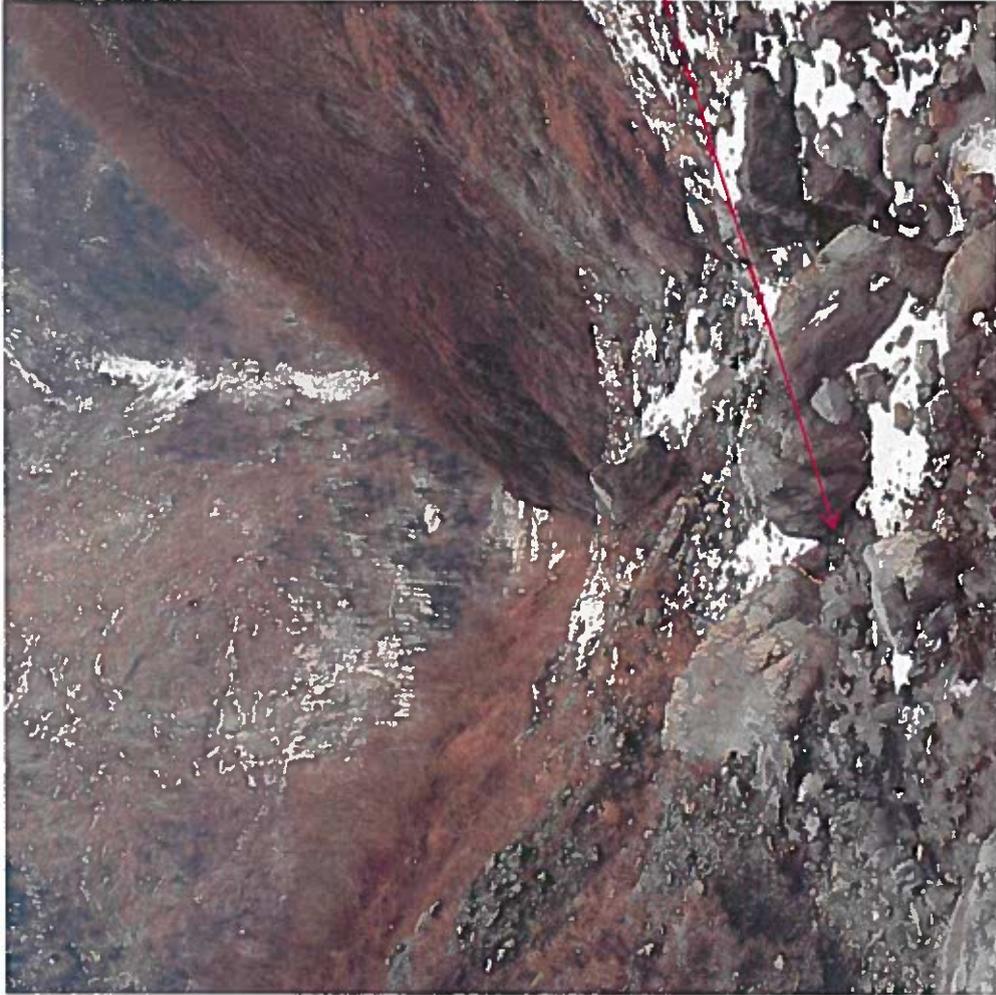


ANNEXE 3 : Photographies datées de la zone d'implantation



Localisation envisagée de la prise d'eau. Date de la photo 09-01-2015

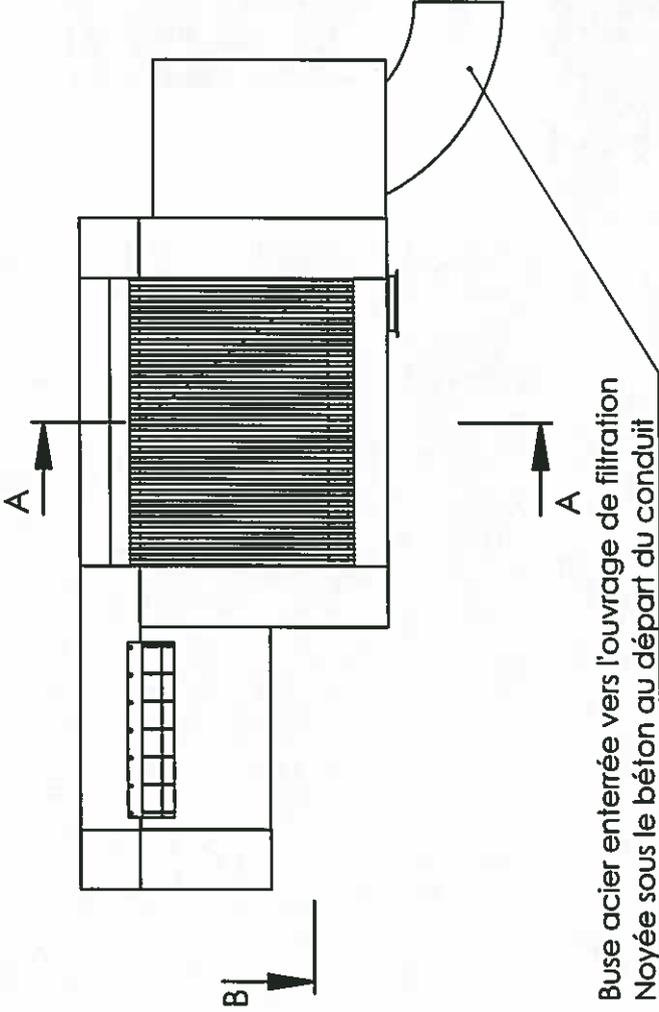
ANNEXE 3 : Photographies datées de la zone d'implantation



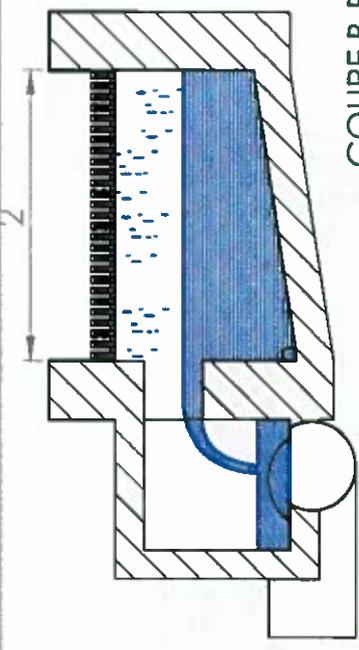
Localisation de
la prise d'eau
entre les 2 blocs
Altitude :
environ 997 m

Localisation envisagée de la prise d'eau – Vue côté amont sur la vallée de la Romanche. Date de la photo 09-01-2015

ANNEXE 4 : Plan de la prise d'eau - projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Vaudaine
 Débit maximal prélevé : 230 l/s

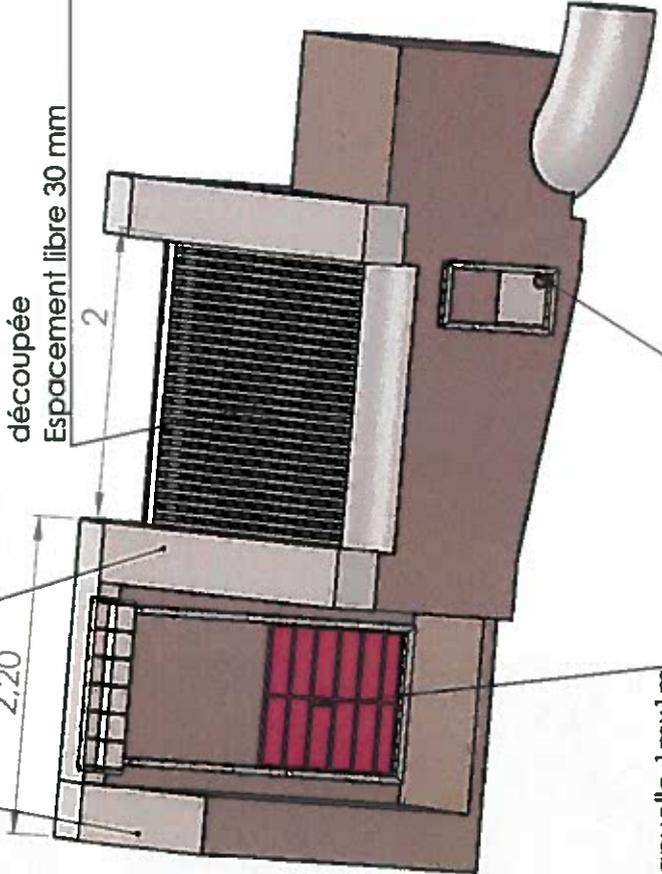


COUPE B-B
 ECHELLE 1 : 50



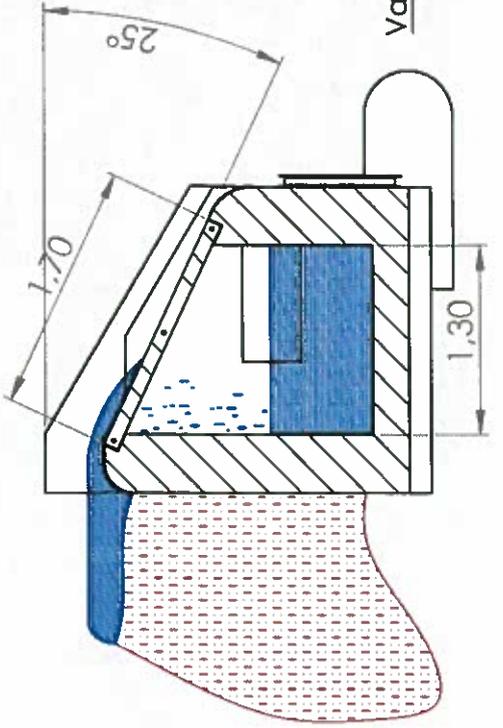
Grilles en profilé de rail de chemin de fer dont la semelle a été découpée
 Espacement libre 30 mm

Blindage acier
 2,20



Orifice calibré de débit réservé
 Q=15 l/s

COUPE A-A
 ECHELLE 1 : 50



ANNEXE 4 : Plan de la prise d'eau - projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Vaudaine
Débit maximal prélevé : 230 l/s

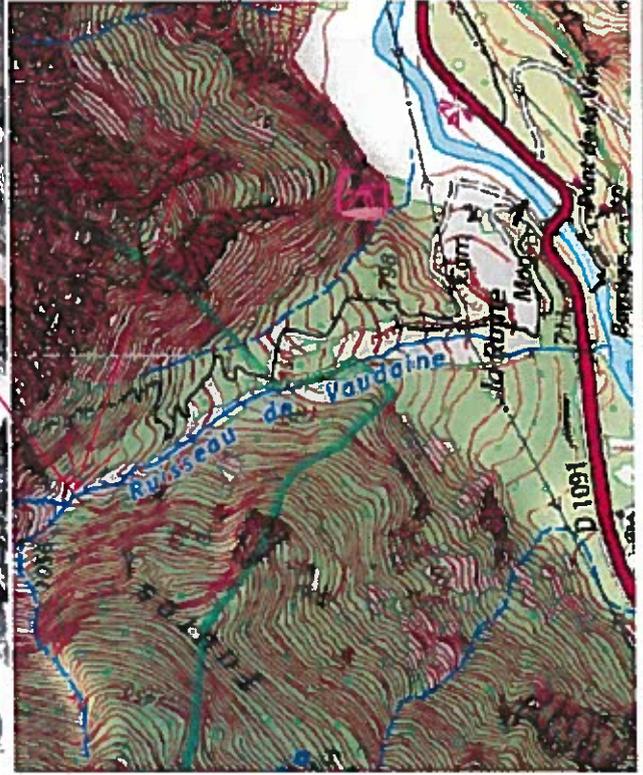
Seuil RTM B9 Altitude 1008 m environ



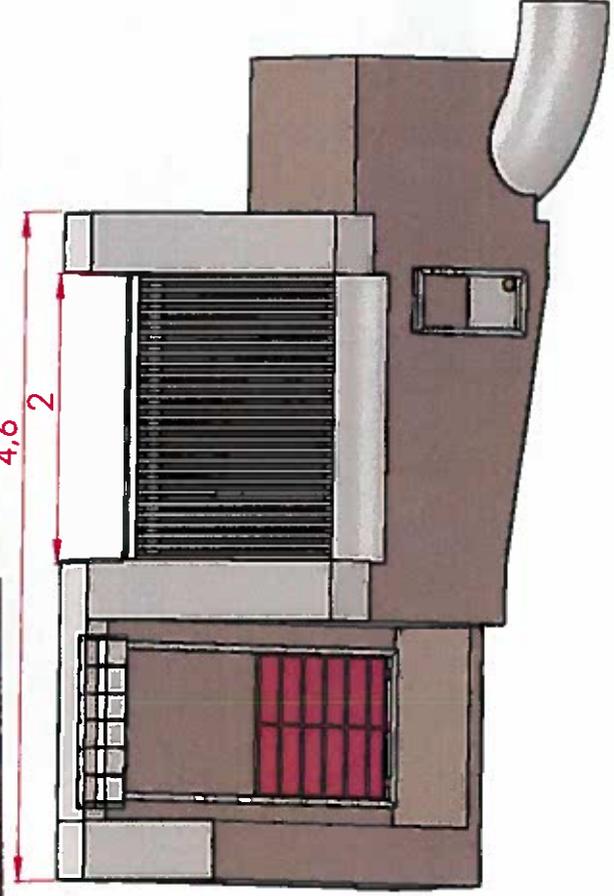
Bloc de dimension 5mx5mx5m environ de masse unitaire supérieure à 300 tonnes

Position envisagée de la prise d'eau
Ancrée entre les 2 blocs
Altitude 997 m

Seuil RTM B8



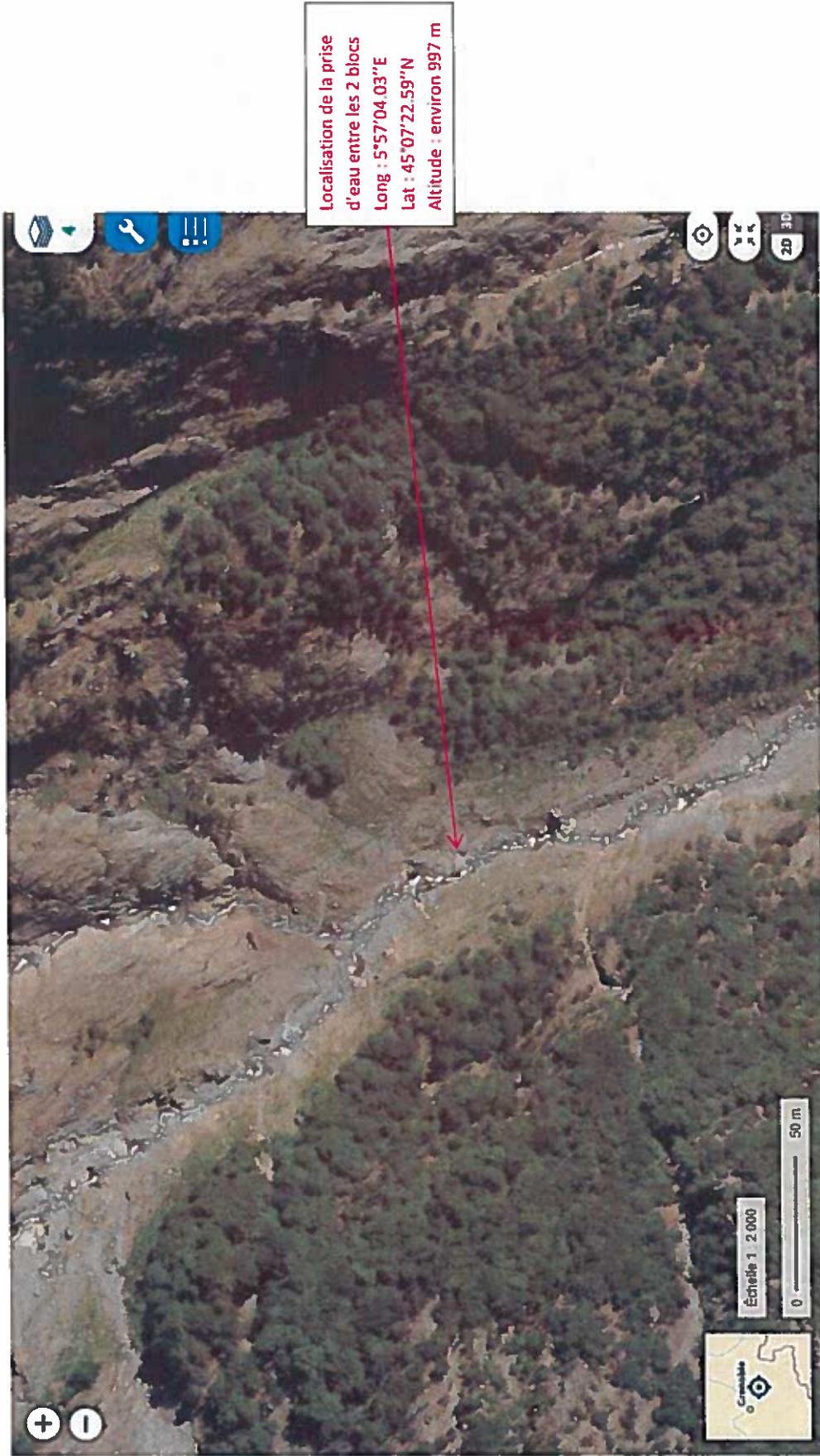
4,6



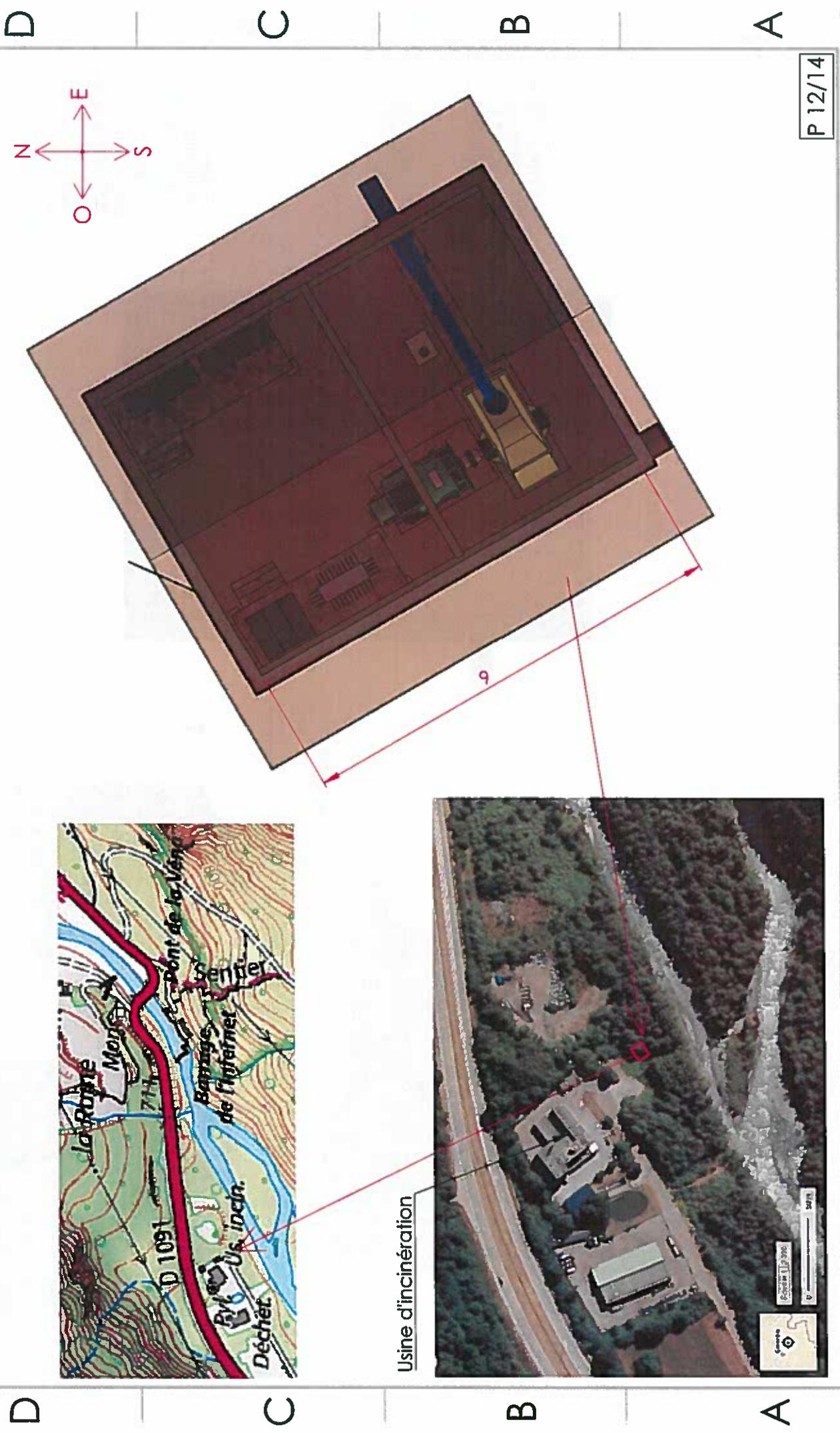
ANNEXE 5 : Plan des abords du projet (photos aériennes à l'échelle 1:2000, source géoportail)



ANNEXE 5 : Plan des abords du projet (photos aériennes à l'échelle 1:2000, source géoportail)



ANNEXE 4 : Plan de l'usine de production - projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Vaudaine



ANNEXE 4 : Plan de l'usine de production - projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Vaudaine

